

### Qui veut innocenter Barbe-Bleue ?

Tout le monde, ou presque, a entendu parler de Gilles de Rais, alias Barbe-Bleue. Gilbert Prouteau, un romancier, vient de publier un ouvrage historique où il prétend réhabiliter le criminel.

En manipulant les dates et les faits, il a convoqué les médias pour un nouveau procès de Gilles de Rais, qui doit conclure à l'innocence de ce dernier, ce qui rendrait le duc de Bretagne et son chancelier, l'évêque Jean de Malestroit, responsables d'une "monstrueuse" erreur judiciaire. Ceux-ci ne sont évidemment pas représentés au nouveau procès.

Le Monde du 15 août a consacré un grand article à Barbe-Bleue. Le 3

septembre, le quotidien publiait la lettre d'un historien spécialiste qui montre de façon claire l'absence de bases historiques pour une telle démarche.

Mais la presse aime le croustillant et le "tout Paris" aussi. D'où le risque d'un écho considérable qui servirait la vente du livre, mais pas la vérité historique. Nous avons demandé au grand historien médiéviste Jean Kerhervé (1) de faire le point, avec la rigueur qu'on lui connaît.

(1) Professeur d'histoire médiévale à l'université de Bretagne occidentale.

### Pourquoi ?

Un roman historique de plus, on n'y trouverait rien à redire. Mais, à coups d'argument spécieux, on tente ici de remettre en cause les acquis de la recherche historique. Sans argument sérieux, l'auteur condamne le duc Jean V et J. de Malestroit, assimilé à Cauchon, l'évêque qui fit condamner Jeanne d'Arc. On voit l'astuce ; Jeanne ayant été réhabilitée, il "faut" aussi réhabiliter Barbe Bleue ! Et l'auteur de demander, déjà, que l'on révise les manuels d'histoire, au mépris de la science historique... Fumeux... et inquiétant !

### Jean Kerhervé, historien : "L'histoire ou le roman ?"

• P.B. : Pouvez-vous nous présenter Gilles de Rais ?

R. : Cerner le personnage, à plus forte raison la personnalité de Gilles de Rais n'est pas chose facile. Apprécier le plus objectivement possible sa culpabilité, à cinq siècles de distance, en ne disposant que de documents susceptibles d'interprétations contradictoires, exige plus de prudence encore, contrairement à ce que pourrait laisser croire la publication récente de l'ouvrage de Gilbert Prouteau, "Gilles de Rais ou la gueule du loup", (Éditions du Rocher, Monaco).

Les conclusions des historiens du XV<sup>e</sup> siècle, peu soucieux d'alimenter controverses et légendes, s'appuient sur trois catégories de sources : les chroniques du temps, qui relatent les faits de l'homme de guerre et évoquent plus ou moins brièvement son procès et son supplice ; les documents d'archives qui concernent l'administration de ses biens et ceux qui mentionnent ses relations avec les pouvoirs dont il relevait, le roi de France et le duc de Bretagne principalement ; les minutes des procès de sa condamnation, puisqu'il fut à la fois jugé par une cour d'Église, présidée par l'évêque de Nantes et le vicaire de l'inquisiteur de France, et un tribunal laïc, agissant au nom du duc de Bretagne. L'enseignement de ces documents est multiple et inscrit dans les livres d'histoire, quoi qu'on en dise.

### Fortune, fastueux...

Gilles est d'abord un fils de famille fortuné, doté par le hasard des

successions – celles des Craon et des Laval-Montmorency – et le jeu des alliances – son mariage avec Catherine de Thouars – d'une fortune mobilière et immobilière considérable, qui le classe dans les rangs de la haute noblesse sans pour autant en faire "l'homme le plus riche d'Europe".

C'est aussi un chef de guerre, dont la chronique relate les faits, sans les monter spécialement en épingle, parce que ce sont les faits comme toute assez ordinaires d'un capitaine à la mesure de son temps, marqué par l'affaiblissement du royaume et les opérations d'envergure limitée, ceux d'un soldat que rien n'autorise à exalter au-dessus de ses pareils, les La Hire ou Xaintrailles, à plus forte raison les Dunois ou Richemont, et qui, comme eux, travaille tantôt pour le roi, tantôt pour son compte personnel. Qu'il ait été nommé en 1429 maréchal, une charge qui n'assure pas à son titulaire de commandement en chef et dont il ne faut pas exagérer l'importance en ce temps où le connétable est, après le roi, le commandant suprême de l'armée, relève sans doute davantage des appuis dont il disposait à la cour en la personne du puissant Georges de La Trémoille que d'exploits hors du commun, accomplis aux côtés de Jeanne d'Arc, même s'il joue un rôle actif auprès de la Pucelle. On en veut pour preuve le déclin de son activité militaire après 1433, au lendemain de la chute de son protecteur.

C'est encore un seigneur fastueux, dont les fiefs s'étendent à la fois dans le Maine, l'Anjou, le Poitou, l'Aunis, la Guyenne, ainsi que dans le "Clos de Rais" breton. Les revenus annuels

qu'il en tire, impossibles à évaluer avec précision dans l'état actuel des choses, mais certainement confortables, lui servent à s'affirmer dans l'entourage du roi. Il lui arrive de ravitailler la cour et il entretient à ses frais une petite troupe de gens d'armes, en un temps où le trésor royal peine à s'acquitter des soldes. Le train de vie de Gilles à son apogée est considérable : il tient table ouverte, joue les mécènes, dispose d'une sorte de maison militaire et d'une suite ecclésiastique nombreuse, multiplie les fondations pieuses, se déplace en compagnie d'une psalette, maîtrise de jeunes garçons dont les chants sont accompagnés par des orgues portatifs, se fait recevoir chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers (1434), érige à Machecoul une collégiale richement dotée, dédiée aux Saints Innocents, patronage qui n'a pas manqué de troubler certains historiens (1435).

Mais lorsque cesse la faveur royale, dispensatrice de commandements militaires, de gages, de dons et pensions, la situation économique du sire de Rais se dégrade inexorablement, car sa trésorerie ne paraît pas à la hauteur des possessions territoriales peut-être minées par la crise de la seigneurie. Pour soutenir son train de vie, force lui est d'engager, puis de vendre le patrimoine familial après en avoir englouti les revenus.

Il intéresse les bourgeois et les clercs d'Angers et de Nantes, et surtout les dirigeants bretons, à commencer par le duc Jean V, qui

(Les intertitres sont de la rédaction)

voit là l'occasion de compléter le système défensif du duché, particulièrement dégarni sur la Loire et aux limites du Poitou. A titre personnel, au nom de ses fils François de Montfort et Pierre de Guingamp, ou par l'intermédiaire de conseillers experts en matière financière, le chancelier Jean de Malestroit, le trésorier et receveur général Geffroy Le Ferron, le trésorier de l'Épargne Jean Mauléon, le duc avance à partir de 1435 des sommes vite dépensées par son vassal prodigue, dont la bourse ressemble au tonneau des Danaïdes. Sans le moindre scrupule – mais ne s'agit-il pas de raison d'État ? – le prince breton s'empare des précieux gages fonciers que constituent les seigneuries du pays de Rais et surtout, fleurons entre toutes, les châtelainies angevines d'Ingrandes et Champocé, gardiennes de l'entrée du duché sur la Loire, pour lesquelles il n'hésite pas à débours, en 1438, 100.000 écus, soit à peu de chose près l'équivalent du rapport annuel de l'impôt direct dans la Bretagne d'alors.

Trois chefs d'accusation, bien établis par la critique, pèsent en effet sur le seigneur de Rais : accusation d'"hérésie doctrinale" à laquelle l'a conduit sa recherche effrénée de la "pierre philosophale", celle qui change le métal vil en or et que lui font miroiter les charlatans qui le ruinent ; accusation d'attentat aux privilèges ecclésiastiques et aux droits du duc, commis sur la personne du frère du trésorier Le Ferron, un de ses créanciers, le 15 mai 1440 ; enfin accusation de crimes en série perpétrés sur des dizaines de jeunes enfants, garçons essentiellement, après avoir assouvi sur eux ses fantasmes sexuels. Les pratiques démoniaques et autres invocations, tout comme la sodomie, relèvent en ce temps de la procédure inquisitoire, le crime et la lèse-majesté, de la justice ducale. Quoi qu'on en pense, on ne saurait donc dissimuler que le dossier de l'accusation est chargé dans le double procès de 1440 et que Gilles, désargenté et privé de l'appui du roi, ait donné des armes pour le perdre à ceux qui avaient intérêt à le voir disparaître.

**P.B. : Que pensez-vous de la démonstration de M. Prouteau ?**

R. : Discuter les chefs d'accusation, analyser le détail de la double procédure, sonder les reins et les cœurs des acteurs du drame, vérifier la véracité des témoignages recueillis suppose un examen approfondi des sources originales conservées et une connaissance parfaite des hommes, du contexte, des mentalités du

Moyen-Âge finissant, autant dire une enquête historique conduite dans les règles.

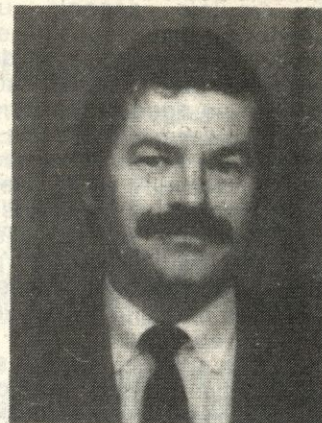
Or, la démarche investigatrice de Gilbert Prouteau, qui a choisi de reprendre le dossier dans son intégralité, surprend et inquiète. Il suffit, pour s'en convaincre et douter de la fiabilité de ses conclusions, de considérer sa méthode et ses affirmations.

**Ouvrage de commande !**

Tout d'abord, l'ouvrage repose sur un postulat dicté par la commande dont son auteur a été l'objet de la part d'un "dignitaire" de la Région des Pays de la Loire (p. 27), postulat énoncé dès le départ, après la reconstitution du discours que l'avocat Maurice Garçon aurait tenu à G. Prouteau voilà quelque 30 ans : *"Laver la Vendée de la tache que constitue Gilles, dont la figure déformée par la légende a franchi les siècles sous la forme de l'ogre dévoreur d'enfants ou de Barbe Bleue, assassin de femmes ; remettre en cause, comme on l'a fait pour celle des guerres de Vendée, l'interprétation traditionnelle de l'histoire du sire de Rais, condamné cette fois par un tribunal "totalitaire", au nom d'une morale dépassée, d'une religion obscurantiste et d'intérêts politiques et financiers supérieurs. Gilles, le doute n'est pas permis, a été victime du premier "procès stalinien" de l'histoire (p. 10-11, 26)".*

Mais, pour emporter l'adhésion du lecteur, les belles formules ne suffisent pas, et l'auteur se doit de le persuader de la qualité de ses informations et du caractère scientifique de sa démarche, comme le fait à son tour l'avocat de la défense lorsqu'il affirme avoir longuement étudié les "Minutes du procès" (p. 196). Il s'en faut de beaucoup que ces conditions soient remplies !

En effet, pour rouvrir le dossier de Gilles, le recours aux documents originaux s'impose puisque, de l'aveu même de Gilbert Prouteau, ceux-ci ont été ou manipulés ou mal interprétés par ses prédécesseurs. Or M. Prouteau, quoi qu'il en dise, n'a jamais lu les documents originaux, qu'il est incapable de localiser, confondant sans cesse les Archives de la Loire-Atlantique, où ils sont déposés, avec la Médiathèque de Nantes où ne se trouvent que des copies ; il prétend avoir vu des signatures sur toutes les minutes du procès, et en tire argument pour sa démonstration, alors qu'elles n'existent que dans son imagination



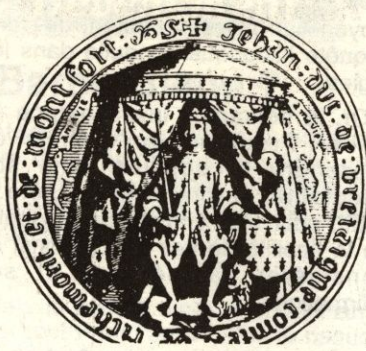
et dans les ouvrages qu'il a compilés (p. 175, 216). Aurait-il vu les documents, qu'il n'en aurait tiré qu'un maigre profit : son aptitude à la paléographie et au déchiffrement de la cursive gothique du XV<sup>e</sup> siècle, à laquelle il semble préférer la calligraphie plus accessible de l'âge moderne, reste à prouver. De plus, si certaines pièces d'archives sont en moyen français, qu'il assimile à un "galimatias" (p. 162), l'essentiel de la documentation est en latin, et M. Prouteau semble avoir bien oublié les règles élémentaires de la langue de Cicéron : lorsque sa plume en recopie quelque formule pour paraître plus savante, elle en déforme allègrement les genres et les cas (p. 32, 185, 225), pareille à celle des prêtres bas-bretons pour lesquels Jean Lagadeuc écrivait son *Catholicon* en 1464, parce qu'ils avaient tendance à mettre des écailles aux oiseaux et des plumes aux poissons.

Force lui est donc de recourir à ses traductions, faites par d'autres qu'il ne cite jamais en référence infrapaginale, notamment celle de G. Bataille et celle de L. Hernandez. Il y a plus grave : les textes compilés sont comme travaillés au ciseau, découpés en fonction des objectifs à atteindre, caviardés pour éliminer les témoignages compromettants pour la défense, mis bout à bout par simple collage, sans que les solutions de continuité soient signalées ; il arrive même que M. Prouteau mêle, sans que le lecteur non averti puisse s'en apercevoir, le texte des deux procès, le laïc et l'ecclésiastique (p. 124-125, 170-171, 177-179). Il procède de façon similaire avec les citations empruntées aux chroniques du temps, quasi impossibles à séparer des phrases-charnières et des extraits d'ouvrages historiques postérieurs, dans lesquels elles sont imbriquées, pour épaissir et étayer le dossier militaire du maréchal (p. 263-270). Pareil traitement infligé aux sources relève de la manipulation et de la malhonnêteté intellectuelle.

Mais vouloir asseoir une démonstration historique, fût-elle ponctuelle, sur des bases solides, suppose aussi que l'historien sache faire preuve de rigueur et acquière une connaissance approfondie du contexte et du milieu où se sont déroulés les faits, qu'il sache quelles sont les possibilités et les limites de l'enquête historique. Tel n'est pas le cas de M. Prouteau qui, héritier d'une historiographie totalement dépassée, mêle, dans sa bibliographie obsolète, fautive et peu respectueuse de l'identité des auteurs, sources et études historiques, faisant se côtoyer le livre d'histoire, le roman, la pièce de théâtre et la bande dessinée ; seuls les ouvrages traitant d'alchimie, qui forment la catégorie la plus nombreuse, bénéficient d'un classement à part. Si la qualité de l'ouvrier se mesure à celle de ses outils de travail, ceux du défenseur de Gilles ont de quoi inquiéter, et l'on ne s'étonnera pas de le trouver plus soucieux de pseudo-psychologie ou de psychopathologie historique que d'histoire.

Il fait fi de la chronologie, laisse son avocat affirmer que Montézuma fut "grillé vif" par les moines de l'Inquisition, 15 ans après la mort de Gilles, alors qu'il s'agit d'un souverain aztèque, mort (assassiné ?) en 1520, fâcheuse erreur l'année de la commémoration du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique ! De même, c'est au "pape incestueux" Alexandre Borgia (1492-1503) qu'il faudrait imputer la condamnation de Jean Huss, jugé en fait par le concile de Constance et brûlé en... 1415 (p. 255) ! On frémit devant de telles énormités et l'on se dit qu'il y a parfois quelques risques à pratiquer l'amalgame sans discernement !

M. Prouteau croit aussi qu'il est possible d'appliquer à tout coup les méthodes quantitatives à l'histoire sociale du Moyen-Âge, et déclare sans preuve ni référence que 20.000 enfants disparaissent chaque année au royaume de France, pour relativiser l'importance des 140 disparitions enregistrées "en 15 ans" au pays de Rais. Il convoque 10.000 spectateurs en larmes à l'exécution de Gilles en un temps où la ville de Nantes tout entière compte peut-être 13 ou 14.000 habitants ! Il se trompe sur les chiffres, qui pour lui ne veulent pas dire grand-chose, fait dépenser à Gilles 800.000 écus en 1435, une somme dont même un duc de Bourgogne ne dispose pas alors pour toute une année, dix fois plus que la réalité. Il connaît mal son temps, se laisse aller à faire circuler un évêque de Nantes en carrosse vitré dans les années 1430, pense que l'heure de tierce se situe en pleine nuit, ce qui donne un aspect plus dramatique



Le duc Jean V, qui fit juger G. de Rais.

encore à l'interrogatoire de son héros (p. 132), déclare qu'une lettre introduite par la formule habituelle aux patentes "A tous ceux qui ces présentes lettres verront" est destinée à une diffusion confidentielle pour mieux perdre celui qu'elle vise (p. 42).

Par contre, il se soucie peu d'analyser, même dans ses grandes lignes, l'imbroglio politique du temps, où Gilles a peut-être perdu pourtant et ses biens et son âme. Préciser la position des hommes et des partis autour de Charles VII, étudier les réseaux de La Trémoille et de Richemont, qui se font et se défont, se croisent et s'opposent tour à tour, n'aurait pas été superflu pour expliquer l'itinéraire du maréchal de Rais. Mais les mentalités médiévales sont étrangères à M. Prouteau : il affirme que l'on tuait alors ordinairement les fous (p. 247), et que l'excommunication constituait au XV<sup>e</sup> siècle une sanction insupportable à l'homme. Il sous-estime l'importance des pressions sociales, le poids des grands et la crainte qu'ils peuvent inspirer, et s'étonne que les langues du pays de Rais restent muettes pendant des années, ne se déliant qu'au moment où le pouvoir remet en cause l'autorité du maître des lieux.

Surtout, M. Prouteau ne connaît pas vraiment la Bretagne médiévale dont il fait le décor surprenant de son livre. Lorsqu'il cite des noms de lieux qu'il emprunte à d'autres, il recopie les coquilles et les cacographies : à Nantes, *Saint-Sévin* pour Saint-Séverin, la prairie de *Bouesse* au lieu de Biesse ; Saint-Michel de *Sénéché* pour *Chevechier* (aujourd'hui Saint-Michel-Chef-Chef), *Saint-Jean* de Beuvron au lieu de Saint-James (Manche)... Il en déforme la géographie et l'histoire, place, sans rire, le château de Josselin, dont il fait la demeure d'été de Jean V, alors qu'il appartient aux Rohan, entre l'Oust... et le canal de Nantes à Brest (p. 48), imagine une pyramide commémorative du Combat de Trente à Mi-Voie, entre Josselin et Ploërmel, dès 1440 (p. 44), fait couler la Sèvre au pied du château de Machecoul (p. 52)... Il laisse Malestroit (mort en

1443) évoquer la mort de Gilles de Bretagne, fils du duc Jean V, assassiné en 1450 (p. 45), et entermé sans vergogne Anne de Bretagne, incontournable "duchesse en sabots", aux Carmes de Nantes, aux côtés de Gilles de Rais (p. 185).

Il ignore la situation politique réelle de la Bretagne, se contentant de répéter, après d'autres dont la voix se fait bien lointaine aujourd'hui, qu'elle est à la botte de l'Anglais, alors que le duc Jean V mène une subtile politique de bascule entre les adversaires de la guerre de Cent Ans pour tenter d'éviter au duché les malheurs de l'invasion. Il en sous-estime l'indépendance, notamment l'indépendance législative, persuadé qu'un duc de Bretagne doit appliquer les décisions prises par le roi de France et que l'interdit prononcé à l'égard de Gilles aurait dû s'appliquer dans le duché. Il en connaît les institutions, évoque un Grand Conseil Privé imaginaire (p. 31), y fait lever la gabelle (p. 43), envoie un évêque de Nantes en visite épiscopale à Tiffauges, qui ne relève ni de son diocèse, ni même du duché (p. 42), ne sait pas que le chancelier y est supérieur au président et juge universel (p. 215).

Il déforme aussi l'image des hommes qu'il méprise et ne se soucie pas de connaître véritablement. La carrière de sa bête noire, l'évêque maudit Malestroit, est expédiée en trois lignes, ses titres sont écorchés — ne fut-il pas, à en croire l'auteur "trésorier payeur général" (p. 31) ? —, quand ils ne sont pas simplement oubliés, telle sa charge de président de la Chambre des Comptes, ou mieux encore celle de chancelier de Bretagne, qu'ils conserva de 1408 à 1443, et qui faisait de lui le supérieur hiérarchique de toute l'administration judiciaire, y compris celui de Pierre de L'Hospital, président et juge universel du pays, chargé du présider la cour laïque en 1440.

Même la destinée du héros de son livre est mal connue de Gilbert Prouteau. Il le fait naître à Machecoul, alors que des études ultérieures à celles qu'il utilise lui assignent Champtocé pour berceau ; il s'apitoie sur le choc que lui a causé le remariage d'une mère indifférente à la détresse de son enfant, alors que Marie de Craon est morte au début de 1415... quelques mois avant son époux, Guy de Laval-Montmorency, comme l'indique d'ailleurs la généalogie (empruntée à un bon ouvrage récent non cité), publiée après la page 158 ! Il lui arrive trop souvent de céder à la délectation, toujours reprochée aux autres, d'utiliser le mythe et la légende pour pallier le manque de preuves historiques.

J.K.